Lettre de l'émir Khaled au président Herriot (3 juillet 1924).

« Monsieur le Président,

Les musulmans algériens voient en votre avènement au pouvoir un heureux présage, une ère nouvelle pour leur entrée dans la voie de l'émancipation. En ma qualité d'un des plus simples défenseurs de la cause des indigènes de l'Algérie, exilé pour avoir pris ouvertement la défense de leurs intérêts vitaux, j'ai l'honneur de soumettre au nouveau chef du gouvernement français le programme de nos revendications primordiales :

- 1. Représentation au parlement, à proportion égale avec les européens algériens ;
- 2. Suppression pleine et entière des lois et mesures d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la surveillance administrative, avec retour pur et simple du droit commun ;
- 3. Mêmes charges et mêmes droits que les français en ce qui concerne le service militaire ;
- 4. Accession pour les indigènes algériens à tous les grades civils et militaires, sans autre distinction que le mérite et les capacités personnelles ;
- 5. Application intégrale aux indigènes de la loi sur l'instruction obligatoire, avec liberté de l'enseignement ;
- 6. Liberté de presse et d'association ;
- 7. Application au culte musulman de la loi de la séparation des cultes de l'Etat;
- 8. Amnistie générale;
- 9. Application aux indigènes des lois sociales et ouvrières ;
- 10. Liberté absolue pour les indigènes de toute catégorie de se rendre en France.

Ne se trouvant pas en contradiction avec le programme libéral de votre ministère et de votre parti, nous avons le ferme espoir que nos légitimes desiderata, ci-dessus exprimé, seront pris en haute considération.

Veuillez agréer...